

UN LIBRARY

OCT - 4 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.3/34/L.4
4 octobre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 86 b) de l'ordre du jour

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de
toutes les formes de discrimination raciale

Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bangladesh,
Belgique, Bulgarie, Chypre, Egypte, Ghana, Haute-Volta, Hongrie,
Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Nouvelle-Zélande : projet
de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3057 (XXVIII) du 2 novembre 1973, 3135 (XXVIII) du 14 décembre 1973, 3225 (XXIX) du 6 novembre 1974, 3381 (XXX) du 10 novembre 1975, 31/79 du 13 décembre 1976, 32/11 du 7 novembre 1977 et 33/101 du 16 décembre 1978,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif à l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1/;
2. Exprime sa satisfaction de l'augmentation du nombre des Etats qui ont ratifié la Convention ou y ont adhéré;
3. Réaffirme une fois de plus sa conviction que la ratification de la Convention ou l'adhésion à cette convention sur une base universelle ainsi que l'application de ses dispositions sont nécessaires pour réaliser les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;
4. Prie les Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention de la ratifier ou d'y adhérer;
5. Prie le Secrétaire général de continuer à présenter à l'Assemblée générale des rapports annuels sur l'état de la Convention, conformément à la résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1965.